Association Générale des Cadres a.s.b.l.
affiliée à la CGFP
B.P. 665 L-2016 Luxembourg www.agc.lu mail@agc.lu

Communiqué de presse du 21.04.2010

Association générale des cadres (AGC/CGFP):

Saisine de la commission de conciliation

Lors de sa réunion du 15 avril 2010, le comité de l'Association générale des cadres (AGC/CGFP) a analysé et discuté la note intitulée « *Les réformes en matière salariale et statutaire* », remis à la CGFP par Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Aux termes de ladite note, le gouvernement entend entre autres procéder à la création « *de la nouvelle carrière du bachelor* », tout en maintenant le diplôme de fin d'études secondaires comme critère d'accès à la carrière du rédacteur. Or depuis 2005, l'AGC revendique le recrutement des rédacteurs sur base d'un diplôme de bachelor, visant ainsi à mieux préparer les futurs postulants à la complexité accrue de leurs tâches administratives quotidiennes.

Considérant que la création « *de la nouvelle carrière du bachelor* » implique notamment le refus de la revendication de l'AGC, les membres du comité ont décidé à l'unanimité d'entamer la procédure de conciliation prévue à l'article 2 de la loi du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat et des établissements publics, placés sous le contrôle direct de l'Etat.

Le bureau exécutif de l'AGC